

9^e Store
Société par actions simplifiée au capital social de 50 000 euros
Siège social : 57, rue Gaston Tessier - 75019 Paris
984 448 787 RCS Paris

**EXTAIT DU PROCES VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 23 JUIN 2025**

«

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DES RESULTATS

L'Associée unique décide d'affecter la perte nette de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qui s'élève à - 698 511 € de la manière suivante :

ORIGINE

Report à nouveau antérieur :	0 €
Résultat déficitaire de l'exercice :	- 698 511 €

AFFECTATION

Réserve légale	0 €
Report à nouveau	-698 511 €

L'Associée unique prend acte que les capitaux propres de la Société sont toujours inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois premiers exercices depuis la constitution de la Société.

..... »

Pour extrait certifié conforme


Julien PAPELIER
Président

9^E STORE

Société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros
Siège social : 57, rue Gaston Tessier – 75019 Paris
984 448 787 RCS Paris

**COMPTES SOCIAUX (BILAN, COMPTE DE RESULTAT ET ANNEXE)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

Certifiés conformes.

Signé par :

6005DAF97A924C7...

Monsieur Julien Papelier
Président

1 - BILAN ACTIF												DGFIP N° 2050 2025				
Désignation de l'entreprise : 9E STORE												Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois			12	
Adresse de l'entreprise : 57 rue Gaston Tessier 75019 PARIS												Durée de l'exercice précédent				
												si déposé néant, cochez la case :			☐	
								Exercice N clos le, 31/12/2024		Exercice N-1						
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)				AA												
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		AB	AC											
		Frais de développement		CX	CQ											
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	AG											
		Fonds commercial (1)		AH	AI											
		Autres immobilisations incorporelles		AJ	48 000		AK	48 000								
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	AM											
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN	AO											
		Constructions		AP	AQ											
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	AS											
		Autres immobilisations corporelles		AT	AU											
		Immobilisations en cours		AV	AW											
		Avances et acomptes		AX	AY											
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	CT											
		Autres participations		CU	CV											
		Créances rattachées à des participations		BB	BC											
		Autres titres immobilisés		BD	BE											
		Prêts		BF	BG											
		Autres immobilisations financières		BH	BI											
TOTAL (II)				BJ	48 000		BK	48 000								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	BM											
		En cours de production de biens		BN	BO											
		En cours de production de services		BP	BQ											
		Produits intermédiaires et finis		BR	BS											
		Marchandises		BT	640 772		BU	33 355		607 417						
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	127 317		BW			127 317						
		Clients et comptes rattachés (3)		BX	721 453		BY			721 453						
		Autres créances (3)		BZ	260 595		CA			260 595						
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB			CC									
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD			CE									
		Disponibilités		CF			CG									
	Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)		CH	11 688		CI			11 688						
		TOTAL (III)		CJ	1 761 824		CK	33 355		1 728 469						
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW												
Primes de remboursement des obligations (V)		CM														
Ecart de conversion actif (VI)		CN														
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				CO	1 809 824		1A	33 355		1 776 469						
Renvois : (1) Dont droit au bail				(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :				CP			(3) Part à plus d'un an : CR					
Clause de réserve de propriété : Immobilisations :				Stocks :						Créances :						

2 - BILAN PASSIF avant répartition										DGFîP N° 2051 2025	
Désignation de l'entreprise : 9E STORE										Néant	
						Exercice N		Exercice N-1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (Dont versé : 50 000)				DA	50 000					
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB						
	Écarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)				DC						
	Réserve légale (3)				DD						
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE						
	Réserves réglementées (3) Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)				DF						
	Autres réserves Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ)				DG						
	Report à nouveau				DH						
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	(698 511)					
	Subventions d'investissement				DJ						
	Provisions réglementées				DK						
	TOTAL (I)				DL	(648 511)					
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM					
Avances conditionnées				DN							
TOTAL (II)				DO							
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP						
	Provisions pour charges				DQ	18 819					
	TOTAL (III)				DR	18 819					
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS						
	Autres emprunts obligataires				DT						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	122					
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)				DV	622 283					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	1 707 811					
	Dettes fiscales et sociales				DY	75 946					
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ						
	Autres dettes				EA						
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)				EB						
	TOTAL (IV)				EC	2 406 162					
	Écarts de conversion passif (V)				ED						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	1 776 469					
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B						
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C						
			Écart de réévaluation libre		1D						
			Réserve de réévaluation (1976)		1E						
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			EF						
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 406 162					
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	122					

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2025

Désignation de l'entreprise : 9E STORE						Néant			
				Exercice N				Exercice N-1	
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA	198 613	FB		FC	198 613	
	Production vendue	biens	FD	236 280	FE		FF	236 280	
		services	FG	35 832	FH	112 193	FI	148 025	
	Chiffres d'affaires nets		FJ	470 725	FK	112 193	FL	582 918	
	Production stockée						FM		
	Production immobilisée						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)						FP	94 502	
	Autres produits (1) (11)						FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	677 421	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS	746 326	
	Variation de stock (marchandises)						FT	(640 772)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						FV		
	Autres achats et charges externes (3)						FW	961 564	
	Impôts, taxes et versements assimilés						FX	1 644	
	Salaires et traitements						FY	189 430	
	Charges sociales (10)						FZ	59 924	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA		
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	33 355	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	18 819	
	Autres charges (12)						GE	1 002	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 371 291	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(693 871)	
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	4 641	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	4 641	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(4 641)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(698 511)		

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise : 9E STORE										Néant			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital								HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital								HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices (X)										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	677 421		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	1 375 932		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	(698 511)		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	4 641		
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6 ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)							RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)							RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1	94 502		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploita: (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG / CRDS)							A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	1 000		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles: facultatives							A6				
		Dont cotisations facultatives Madelin							A7				
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite							A8				
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (article 39, 1-2°, al.3)								HS			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N			
								Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels				
TOTAL GENERAL													
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N				
								Charges antérieures	Produits antérieurs				
TOTAL GENERAL													

5 - IMMOBILISATIONS														DGFip N° 2054 2025				
Désignation de l'entreprise : 9E STORE														Néant				
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations								
										Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ	1		D8	2		D9	3		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD			KE			KF	48 000		
CORPORELLES	Terrains								KG			KH			KI			
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ			KK			KL		
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM			KN			KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants		M2				KP			KQ			KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3				KS			KT			KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers								KV			KW			KX		
		Matériel de transport								KY			KZ			LA		
	Matériel de bureau et mobilier informatique								LB			LC			LD			
	Emballages récupérables et divers								LE			LF			LG			
	Immobilisations corporelles en cours								LH			LI			LJ			
	Avances et acomptes								LK			LL			LM			
	TOTAL III								LN			LO			LP			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G			8M			8T		
		Autres participations								8U			8V			8W		
Autres titres immobilisés								1P			1R			1S				
Prêts et autres immobilisations financières								1T			1U			1V				
TOTAL IV								LQ			LR			LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG			ØH			ØJ	48 000			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence						
						Par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN	1		CØ	2		DØ	3		D7	4	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO			LV			LW	48 000		IX		
CORPORELLES	Terrains						IP			LX			LY			LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ			MA			MB			MC			
		Sur sol d'autrui				IR			MD			ME			MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS			MG			MH			MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT			MJ			MK			ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU			MM			MN			MO			
		Matériel de transport				IV			MP			MQ			MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW			MS			MT			MU			
	Emballages récupérables et divers *				IX			MV			MW			MX				
	Immobilisations corporelles en cours						MY			MZ			NA			NB		
	Avances et acomptes						NC			ND			NE			NF		
TOTAL III						IY			NG			NH			NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ			ØU			M7			ØW		
	Autres participations						IØ			ØX			ØY			ØZ		
	Autres titres immobilisés						II			2B			2C			2D		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2			2E			2F			2G		
	TOTAL IV						I3			NJ			NK			2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4			ØK			ØL	48 000		ØM			

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2025

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 9E STORE

Néant

X

Exercice N clos le : 31/12/2024

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –	
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

6 - AMORTISSEMENTS																DGFIP N° 2055 2025							
Désignation de l'entreprise 9E STORE																		Néant		☒			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)																					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement				CY					EL					EM					EN				
Fonds commercial				RE					RF					RI					RJ				
Autres immobilisatons incorporelles				PE					PF					PG					PH				
TOTAL I				RK					RM					RN					RO				
Terrains				PI					PJ					PK					PL				
Constructions		Sur sol propre		PM					PN					PO					PQ				
		Sur sol d'autrui		PR					PS					PT					PU				
		inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV					PW					PX					PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ					QA					QB					QC				
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD					QE					QF					QG				
		Matériel de transport		QH					QI					QJ					QK				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL					QM					QN					QO				
		Emballages récupérables et divers		QP					QR					QS					QT				
TOTAL II				QU					QV					QW					QX				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN					ØP					ØQ					ØR				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS								REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel											
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6									
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV									
Autres immob. incorp.		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1									
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD									
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8									
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6									
	sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4									
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2									
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9									
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7									
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5									
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3									
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1									
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8									
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO									
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV									
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ									
CADRE C																							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES					Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice									
Frais d'emission d'emprunt à étaler											Z9				Z8								
Primes de remboursement des obligations											SP				SR								

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN										DGFIP N° 2056 2025	
Désignation de l'entreprise : 9E STORE										Néant	
Nature des provisions			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
			1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)		3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)		3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
	Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H			
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M			
Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S			
Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W			
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y	18 819	4Z		5A	18 819		
Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E			
Provisions pour renouvellement des immobilisations		5F		5H		5J		5K			
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER			
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R		5S		5T		5U			
Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y			
TOTAL II		5Z		TV	18 819	TW		TX	18 819		
Provisions pour dépréciation		sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles		6E		6F		6G		6H		
	- titres mis en équivalence		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	- titres de participation		9U		9V		9W		9X		
	- autres immobilisations financières (1)		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours		6N		6P	33 355	6R		6S	33 355	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)		6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III		7B		TY	33 355	TZ		UA	33 355	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB	52 174	UC		UD	52 174	
Dont dotations et reprises		{	- d'exploitation	UE	52 174	UF					
			- financières	UG		UH					
			- exceptionnelles	UJ		UK					

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e d

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2025

Désignation de l'entreprise : 9E STORE											Néant ☐	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES					Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations					UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)					UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières					UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux					VA						
	Autres créances clients					UX	721 453	721 453				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée*)					ZI						
	Personnel et comptes rattachés					UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux					UZ	581	581				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM						
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	184 060	184 060				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN						
		Divers				VP						
	Groupe et associés (2)					VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					VR	75 955	75 955				
	Charges constatées d'avance					VS	11 688	11 688				
	TOTAUX					VT	993 735	VU	993 735	VV		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice				VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	122	122							
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	622 283	622 283							
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	1 707 811	1 707 811							
Personnel et comptes rattachés			8C	43 903	43 903							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	29 901	29 901							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW									
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 142	2 142							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	2 406 162	VZ	2 406 162						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK								

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2025

Désignation de l'entreprise : 9E STORE										Néant ☐			
										Exercice N, clos le : 31/12/2024			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WB		
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	18 819	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BI)		XX		XW	18 819			
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI										XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)										I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7				
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0%								I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								ZN		
											WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises (activité exonérée)		SW		WQ			
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
										TOTAL I	WR	18 819	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	698 511
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV		
											WH		
											WP		
											WW		
											XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée										WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales				{ Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A		XA			
Produit net des actions et parts d'intérêts :										ZX			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZY			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										XD		
	Majoration d'amortissement										XF		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5					
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV		Sociétés investissements immobilier (art. 208C)		K3		PA			
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F		XC			
		France Ruralités Revitalisation (FRR) (44 quindécies A)		HT		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC		PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH		XG			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC					
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD					
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI		Créance dégagée par le report en arrière du déficit		ZI					
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	698 511	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)							XI		ZL		XJ	679 692	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)													
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)													
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN		XO	679 692			

Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES										DGFIP N° 2058-B 2025	
Désignation de l'entreprise : 9E STORE										Néant	
I. SUIVI DES DÉFICITS											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis			Nombre d'opérations sur l'exercice			K4ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)									K5		
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)									K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)									YJ		
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)									YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES											
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice									ZT		21 689
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT											
(à détailler sur feuillet séparé)							Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1er bis al. 2 du CGI							ZV			ZW	
Provisions pour risques et charges											
Provision pour indemnités de départ en retraite							8X		18 819	8Y	
							8Z			9A	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)							9B		18 819	9C	
Provisions pour dépréciation											
							9D			9E	
							9F			9G	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)							9H			9J	
Charges à payer											
							9K			9L	
							9M			9N	
							9P			9R	
TOTAL GENERAL (REPORT DE L'EXTENSION 1)							9S			9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :							YN		18 819	YO	
							ligne WI			ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)				
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS																		DGFIP N° 2058-C 2025			
Désignation de l'entreprise : 9E STORE																		Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserves légales - Autres réserves		ZB										
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD			Dividendes			ZD											
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions			ZE											
							Report à nouveau			ZF											
	TOTAL I			ØF			(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZG											
												TOTAL II		ZH							
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																					
RENSEIGNEMENTS DIVERS																				Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)												J7		)	YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier															YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus															YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance															YT	433 342				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)												J8	34 950	)	XQ	41 946				
	- Personnel extérieur à l'entreprise															YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)															SS					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages															YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)												ES		)	ST	486 275				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052															ZJ	961 564				
	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE															YW					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)												ZS		)	9Z	1 644				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052															YX	1 644				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée															YY	93 547				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations															YZ	210 795				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires - DSN)															ØB	132 365				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'impôt															ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société															ZK	5,41 %				
	- Numéro de centre de gestion agréé			XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-C prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)					Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR									
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise dotée d'un statut d'entreprise innovante															RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI															RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA	(679 692)	Plus-values à 15 %		JK		Plus-values à 0 %		JL									
						Plus-values à 19 %		JM		Imputations		JC									
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD		Plus-values à 15 %		JN		Plus-values à 0 %		JO									
						Plus-values à 19 %		JP		Imputations		JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale				JH	FIL	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ	39121490500179										

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2025

Désignation de l'entreprise : 9E STORE							Néant		☒			
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE												
Nature et date d'acquisition des éléments cédés* 1			Valeur d'origine 2		Valeur nette réévaluée 3		Amortissements pratiqués en franchise d'impôt 4		Autres amortissements 5		Valeur résiduelle 6	
I - Immobilisations *	1											
	2											
	3											
	4											
	5											
	6											
	7											
	8											
	9											
	10											
	11											
	12											
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES					Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *							
Prix de vente 7			Montant global de la plus-value ou de la moins-value 8		Court terme 9	Long terme 10			Plus-value taxable à 19 % (1) 11			
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %				
I - Immobilisations *	1											
	2											
	3											
	4											
	5											
	6											
	7											
	8											
	9											
	10											
	11											
	12											
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+							
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+							
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+							
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+							
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice										
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme										
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*										
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)											
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)				(A)	(B) (Ventilation par taux)				(C)		
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ☐											

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2025

Désignation de l'entreprise : 9E STORE

Néant☒

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés (2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8 % (2)	
	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1).	
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) .	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 - 4 - 5
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Désignation de l'entreprise : 9E STORE

Néant

X

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE				DGFIP N° 2059-E 2025	
Désignation de l'entreprise : 9E STORE				Néant ☐	
Exercice ouvert le :		01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
				Durée en nombre de mois : 12	

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	YP	6
dont apprentis	YF	1
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	582 918	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	66 158	
Total 1	OX	649 076	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	1	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	640 772	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
Total 2	OM	640 773	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	921 187	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	744 756	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	6 996	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	1 001	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY		
Total 3	OJ	1 673 941	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3		OG (384 092)
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	(384 092)	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Entreprise mono-etablissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE)	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	649 076	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	6	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	789 876 783	
Période de référence du GY	au GZ		
Date de cessation	HR		

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant

EXERCICE CLOS LE31/12/2024N° SIRET98444878700015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE9E STORE

ADRESSE (voie)57 rue Gaston Tessier

CODE POSTAL75019VILLEPARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total parts ou actions correspondantes	P3	5 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total parts ou actions correspondantes	P4	
Total des lignes P1 + P2	P5	1	Total des lignes P3 + P4	P6	5 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridiqueSA

DénominationMEDIA PARTICIPATIONS PARIS

N° SIREN (si société établie en France)391214905

% de détention100,00

Nb de parts ou actions5 000

Adresse :N°57

Voierue Gaston Tessier

Code Postal75019

CommunePARIS 19E

PaysFR

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre

Nom de famille

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre

Nom de famille

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant

X

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

N° SIRET

98444878700015

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

9E STORE

ADRESSE (voie)

57 rue Gaston Tessier

CODE POSTAL

75019

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032-NOT-SD](#)



DGFIP N° 2065 2025
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société: 9E STORE				SIRET	98444878700015		
Adresse du siège social:				Ancienne adresse en cas de changement:			
57 rue Gaston Tessier PARIS 75019 FR							
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:							
SIRET							
B ACTIVITE							
Activités exercées						Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)							
1 Résultat fiscal							
Bénéfice imposable au taux normal				Bénéfice imposable à 15%			
Déficit		679 692		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15%				PV à long terme imposables à 19%			Autres PV imposables à 19%
PV à long terme imposables à 0%				PV exonérées (art. 238 quindecies)			
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
France Ruralités Revitalisation (FRR) art. 44 quindecies A		Zones franches d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Société d'investissement immobilier côtée		Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies		Zone franche urbaine Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Zone de revitalisation rurale art. 44 quindecies		Bassins d'emploi à redynamiser art.44 duodecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				oui, indication du logiciel utilisé			
ECF				Désignation du prestataire			
Nom et adresse du comptable:				Nom et adresse du conseil:			
S/I : ☐				☐			
Société/Indépendant, Tél :				Tél :			
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:							
Visa : CGA ☐		Visa : Viseur conventionné ☐		N° d'agrément :			
Nom:				Tél :			
Adresse :							

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFIP N° 2065 BIS 2025

Désignation de l'entreprise : 9E STORE

Néant

X

I

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis					Total (a à h)	

J

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6.	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

K

DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires (hord apprentis et handicapés)		
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		
MVLT imposées		à 0 %	à 15 %
à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

© Regnology - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

CA17PRO REC
2025

9E STORE

[illegible]

TOTAL	290 719
SOMME DES EXTENSIONS	290 719

CA18CHAPAY
2025[illegible]

768 794

768 794

CA20CHAAVA
2025[illegible]

	TOTAL	11 688		
--	-------	--------	--	--

SOMME DES EXTENSIONS	11 688		
-----------------------------	---------------	--	--

DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT
ET DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION Y AFFÉRENTES

SCHICSUIVI
2025

9E STORE

	Montant du résultat		Obligations de distribution	
			N + 1	N + 2
Location (1)				
Plus values de cession (1)				
Dividendes (1)				
Résultat exonéré	Total		Total	
Résultat imposable				
Résultat comptable (2)	(698 511)			

(1) Y compris quote-part résultat sociétés et organismes visés à l'article 8 du CGI

(2) Résultat de l'exercice corrigé du report à nouveau et diminué des sommes à porter en réserve en application de la loi

SUIVI DES OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION EFFECTUEE EN N

	Obligations			Résultat comptable de l'exercice N-1	Distributions effectuées en N	Obligations à reporter	
Exercice d'origine du résultat exonéré	Obligations reportées		Obligations en N			3	4
	3	4					
N - 1							
N - 2							
N - 3							
N - 4							
N - 5							
Total :					Total :		

(3) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relative au résultat de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant à raison de l'insuffisance du résultat comptable.

(4) A servir uniquement dans le cas où les obligations de distribution relatives aux plus-values de cession de l'exercice n'ont pas été satisfaites l'exercice suivant.



REPORT EN ARRIERE DES DEFICITS
(Article 220 quinquies du code général des impôts)

9E STORE

I - Identification de l'entreprise

Activités exercées (Déclarer l'activité principale en premier)

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☒

II - Option formulée lors du dépôt de la déclaration de résultats

Le soussigné (Nom/Dénomination) :

déclare que l'entreprise désignée a opté, lors du dépôt de la déclaration de résultats, pour le report en arrière :

1 - du déficit ☐

2 - du déficit d'ensemble dugroupe (art. 223 A du CGI) ☐

Exercice au cours duquel a été constaté le déficit : ouvert le : clos le :

Montant du déficit reporté en arrière (cf. ligne 15)

1. DÉTERMINATION DU BÉNÉFICE D'IMPUTATION				Exercice N-1	
Taux de l'impôt sur les sociétés	1	25%		15%	
Bénéfice fiscal effectivement soumis à l'IS au taux normal ou au taux réduit	2				
Calcul du bénéfice exclu					
Distributions effectuées par prélèvement soit sur le bénéfice au taux normal, soit sur le bénéfice au taux réduit	3				
Fraction non distribuée des bénéfices imposés au taux normal et au taux réduit ayant donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt					
Montant de l'IS acquitté au moyen de crédits d'impôt attachés aux revenus mobiliers	4				
Montant de l'IS acquitté au moyen des autres crédits d'impôt	5				
Total des lignes 4 et 5 divisé par le taux de l'impôt correspondant à la colonne	6				
Ligne 6 x [(ligne 2 - ligne 3) : ligne 2]	7				
Fraction des bénéfices ayant ouvert droit au crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A) qui n'a pas été distribuée et n'a pas donné lieu à un impôt payé au moyen de crédits d'impôt					
Calcul du crédit d'impôt retenu en application des articles 220 quater et 220 quater A	8				
Ligne 8 divisée par le taux d'impôt correspondant à la colonne	9				
Ligne 9 x [(ligne 2 - (ligne 3 + ligne 7) : ligne 2)	10				
Montant du bénéfice exclu = total des lignes 3, 7 et 10	11				
Bénéfice d'imputation = ligne 2 - ligne 11	12				
2. IMPUTATION DU DÉFICIT					
Fraction du déficit reporté en arrière, dans la limite du montant le plus faible entre 1 000 000 € et le bénéfice fiscal d'imputation	13				
Calcul de la créance (montant porté ligne 13 multiplié par le taux de l'impôt correspondant à la colonne)	14				
Montant du déficit reporté en arrière = (totalisation des sommes portées ligne 13)	15				
3. DÉTERMINATION DES DÉFICITS REPORTABLES EN AVANT					
Montant du déficit constaté au titre de l'exercice ouvert le* : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024	16				679 692
Montant du déficit reporté en arrière (reporter le montant de la ligne 15)	17				
Montant du déficit reportable en avant (ligne 16 - ligne 17)	18				679 692
4. MONTANT DE LA CRÉANCE					
Totalisation des sommes portées ligne 14	19				
5. ENTREPRISE AYANT FAIT L'OBJET D'UN RACHAT PAR SES SALARIÉS					
Montant du crédit d'impôt rachat d'une entreprise par ses salariés (RES) (articles 220 quater et 220 quater A du CGI) obtenu parla société constituée pour le rachat au titre de l'exercice N :	20				

*(report de la ligne XJ du tableau n°2058-A ou ligne 354 du tableau n°2033-B)



DGFIP N° 2069-RCI 2025

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE
Au titre de l'année N

Néant : ☒

PME au sens communautaire ☐

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

N° SIREN

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 1 de la page E2069RCI1	

Réduction d'impôt en faveur du mécénat	
Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
- dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
- dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Report du TOTAL 2 de la page E2069RCI1	

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

9E STORE

I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Réduction d'impôt au titre du mécénat	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	
Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer	
Crédit impôt sur les sociétés en faveur du logement locatif intermédiaire	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro	
Autres crédits d'impôts	
TOTAL	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social	
Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Crédits d'impôts en faveur de la recherche collaborative	
Crédits d'impôts en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	
Autres crédits d'impôts	

TOTAL	
-------	--

Total Autres crédits d'impots